

Convergences



Édito



Un combat acharné depuis plusieurs mois, une mobilisation parfois sans précédent dans des secteurs importants du privé comme du public : et pourtant la loi d'airain du gouvernement Raffarin a tenté par tous les moyens de casser la mobilisation.

Recul dans le temps pour le projet sur l'enseignement supérieur, semblant de reculer sur les médecins scolaires, les assistantes sociales, les CO-Psy, début du débat au parlement sur les retraites.

Nous n'avons pas gagné, mais nous n'avons pas perdu. Les millions de salariés qui se sont engagés dans l'action ont fait la preuve de leur détermination pour défendre les acquis sociaux.

Le combat contre la destruction du service public

se concentre aujourd'hui sur la question suivante : allons-nous laisser les 100 000 collègues techniciens, ouvriers et de service se faire renvoyer de la fonction publique d'État ?

Le calendrier Sarkozy (concertation jusqu'au 15 septembre, puis débat parlementaire après) fixe les échéances et les responsabilités. Le SNASUB, dans la FSU comme avec l'intersyndicale IATOSS, prendra les siennes.

Début juin, le congrès du SNASUB a appelé les confédérations à organiser la grève générale pour gagner.

Pour empêcher le transfert des TOS, tous ensemble dans l'action, voilà ce qui est à l'ordre du jour.

Jacques Aurigny

**Libérez
José Bové**



pour nous contacter...

Secrétaire générale

Arlette LEMAIRE
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 0144 7990 42/47

Trésorière nationale

Marie-Dolorès
CORNILLON
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44799042/47

Secrétaires généraux adjoints

Jacques AURIGNY
Lycée Claude Monet
1bis, rue du Docteur
Magnan
75013 Paris
Tél. : 01 56 61 90 40

Béatrice BONNEAU
14, rue Rébéval
75019 Paris
Tél. : 06 19 94 87 13

Marie GANOZZI
Université Lyon 2
Campus de Bron Saint
Priest
69676 Lyon Cedex 11
Tél. : 0478 77 31 09

Michelle HAZARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 799042/47

Mylène MARTINEZ
E.E.A. J.-J. Rousseau
Avenue La Colline
BP 6028
34030 Montpellier
Tél. : 04 67 10 41 41

Anne-Marie PAVILLARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 0144799042/47

Autres membres du Bureau national

Colette BASSAC
IA Auch
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
Tél. : 0562 61 6915

Pierre BOYER
27, rue Bouchardon
75010 Paris
Tél. 01 42 46 05 09
Tél. : 06 03 48 86 60

Bettina CORDOVA
95, bd Romain Rolland
92120 Montrouge
Tél. : 01 53 79 85 82

Sylvain DESBUREAUX
45, rue Bultel
80260 Flesselles
Tél. : 03 22 93 4173

Patrick LE TUHAUT
Lycée Jacques Decour
12, av. Trudaine
75009 Paris
Tél. : 0155 07 80 46

Jean-Claude
MAGRINELLI
Lycée Hélène Boucher
55, Bd Foch

57100 Thionville
Tél. : 03 82 53 21 88

Yann MAHIEUX
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 42 46 05 09

Michèle MARTIN DARMON
Collège Le Haut Mesnil
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 11 51

Eric PANTHOU
Front unique
11 rue Michalias
63000 Clermont-
Ferrand
Tél. : 06 82 89 72 51

Danièle PATINET
226, rue d'Auxonne
21000 Dijon
Tél./Fax : 038039 5097

Pierre PIEPRZOWNIK
Lycée Saint-Sernin
3, place Saint-Sernin
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 23 45 75

Philippe RAMPON
427, rue Félix Faure
38950 St Martin Le
Vinoux
Tél. : 04 76 75 81 21

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques Aix-Marseille

Marcel CHATOUX, SA
Rectorat
Place Lucien Paye
13100 Aix en Provence
Tél. : 04 42 91 74 70
Gisèle CAPELL
Trésorière

Collège Font d'Aurumy
13710 Fuveau
Tél. : 04 42 12 64 33

Amiens
Philippe LALOUETTE, SA

Lycée Edouard Gand
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. : 0322 53 49 76
Sylvain DESBUREAUX
Trésorier (voir BN)

Besançon

Maryse Malfroy, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
Tél. : 03 81 48 06 94

Marina JOSIPOVIC
Trésorière
BU de Belfort

43, faubourg des
Ancêtres
BP 455
90008 Belfort Cedex

Tél. : 03 84 2152 88

Bordeaux
Jean-Claude
CARABINI, SA

261, avenue Pierre Bouneau
40270 Grenade sur l'Adour
Tél./Fax : 0558 45 13 23

Maxime GONZALES
Trésorier
Lycée professionnel
François Jammes
BP 127

64201 Orthez Cedex
Tél. : 05 59 69 01 85

Caen
Christian EURY, SA
Restaurant universitaire A

23, avenue de Bruxelles
14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31 56 63 52
Chantal MOREL

Trésorière
CROUS
Restaurant universitaire C
114, rue de Lebisey
14070 CAEN Cedex

Clermont-Ferrand
Gilberte JACOB, SA
Collège Pierre Mendès
France
96, Av.Emile Zola
BP24

63201 Riom
Tél. : 04 73 64 68 04
Marie-Christine
LABRANDINE
Trésorière

35, route de Durtol
63830 Nohanent
Tél. : 04 73 62 88 38

Corse
Thomas VECCHIUTTI,
SA

LP Finosello
Av. Maréchal Lyautey
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 10 53 04

Monique CHIARI
Trésorière
LP Scamaroni

Rue de la 4^{ème} DMM
20600 Bastia
Tél. : 04 95 54 53 06

Créteil
Yann MAHIEUX, SA
(voir BN)

Pierre BOYER, SA
(voir BN)
Dominique
CHASSAGNE
Trésorier

Bat 1
122, Bd Victor Hugo
92110 Clichy
Tél. : 01 42 46 05 09

Dijon
Nicolas FAVELIER, SA
UFR de Langues (160)
2, Bd Gabriel
21000 Dijon

Tél. : 03 80 39 50 97
Françoise MOREL
Trésorière

Faculté des Sciences
Labo de zoologie
6, bd Gabriel
21000 Dijon

Grenoble
Evelyne CHARVET
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble
Cedex 2

Tél. : 04 76 09 13 60
Josiane MICHALLAT
Trésorière

7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
Tél. : 04 76 74 71 14

Lille
Nicole DELEFORGE, SA
Evelyne DELPLACE, SA
Jean-Paul MACHEN, SA
Edgar WALKER, SA
SNASUB-FSU

La Halle au Sucre
1^{er} étage
28, rue des Archives
59800 Lille

Tél. : 03 20 12 03 31
Fax : 03 20 51 30 61
Permanences : mardi,
mercredi, jeudi 14h -17 h

Maurice MALFOY
Trésorier
3, rue des Villiers
62360 Pont de Briques
Tél./fax : 03 21 32 97 36

Limoges

David GIPOULOU, SA
Lycée Pierre Bourdan
Place Molière
BP 19

23011 Guéret cedex
Tél. : 05 55 41 70 02
Sylvie MARTINEZ
Trésorière

Lycée Eugene Jamot
1, rue William Dumazet
23200 Aubusson
Tél. : 05 55 67 72 80

Lyon
Eric FOUCHOU-
LAPEYRADE, SA
CLOUS

11, rue Tréfilerie
42100 Saint-Etienne
Tél. 04 77818550/52
Marc CHEVALIER
Trésorier

8 parc du Centre
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 68 04 67

Montpellier
Aline de FREITAS, SA
Place de la Fontaine
30210 Vers Pont-du-
Gard

Tél. 04 66 62 86 03
Conception SERRANO
Trésorière

IA du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
Tél. : 04 66 62 86 19

Nancy-Metz
Jean-Claude
MAGRINELLI, SA
(voir BN)

Mauricette DIDOT
Trésorière
Route de Neufchef
2^e étage

57700 Hayange
Tél./Fax : 03 82 84 76 17

Nantes
Michèle MORVAN, SA
Inspection académique
7, rue Jonelière
44300 Nantes

Tél. : 02 51 81 74 34
Ghyslaine GIRAUDEAU
Trésorière

17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-
Vicomte

Nice
Christophe ANTUNEZ
Lycée "Les Eucalyptus"
Avenue des Eucalyptus
06200 Nice

Tél. : 04 92 29 30 14
Maryse APREA
Trésorière académique

Village Pélican
Villa 41
1192, Bd J.B. Abel
83100 Toulon

Orléans-Tours
Evelyne HORCKMANS, SA
383 ter, route de
Chambord
41350 Huisseau sur

Cosson
Tél. : 02 54 33 31 97
Maryvonne MAUFRAIS
Trésorière

109, rue F. Lépine
28600 Luisant
Tél. : 0237343428

Paris
Patrick LE TUHAUT, SA
(voir BN)

Joëlle CARPENTIER
Trésorière
108 bis, rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Poitiers
Serge GARATE, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611

86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 46 28 70
Lucienne FOREST
Trésorière

Collège Henri IV
1, rue Louis Renard
86022 Poitiers

Reims
Françoise ELIOT, SA
Lycée St Exupéry
82^{ème}. A.France BP 1060
52105 st Dizier

Tél. : 03 25 05 82 44
Jacqueline WILNER
Trésorière

8, rue Guynemer
10150 Pont Sainte
Marie

Rennes
Fabrice KAS, SA
Collège Jean Richopin
8, bd Kennedy

22370 PleneufValAndré
Tél. : 02 96 7 22 27 5
Marie-Pierre TEURTRIE
Trésorière

Collège Henri Wallon
rue Anatole France
BP 128

56602 Lanester Cedex
Rouen
Michelle COLLET
Université de Rouen
SCUIO

rue Lavoisier
76821Mt St AIGNAN
Tél. : 02 35 37 10 75
Agnès DEVAUX
Trésorière

9 bis, rue des Lombards
76290 Montvilliers
Strasbourg

Gérard GUNTZBURGER
SNASUB FSU
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg

Tél. : 03 88362090
Catherine DIENER
Trésorière

7, rue Louis Pasteur
67205 Oberhausbergen
Tél. : 03 88 10 63 18

Toulouse
Marc DAUPHIN
Collège Olympe de
Gouges

570, rue Ramiérou
82000 Montauban
Tél. : 05 63 92 74 30

Colette BASSAC, SA
(voir BN)
Dominique
RAMONDOU, SA

9, Chemin des Martyrs
de Bordelongue
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 55 86 84

Régine FLAMENT
Trésorière
Collège Haut Lavedan
33, Avenue Jean Moulin
65260 Pierrefitte

Nestlas
Versailles
Michèle MARTIN DARMON,
SA (voir BN)

Christine LARROQUE
Trésorière
Lycée professionnel
Gustave Eiffel
9, allée Jean de Florette
95120 Ermont

Tél. : 01 34 14 17 32
**Guadeloupe Guyane
Martinique**

**Contactez le SNASUB
national**

Réunion
Laurent QUINSON
Trésorier

16, rue Thérésien Cadet
appartement n°6
résidence Pierre et
Sable

97490 Ste Clotilde
Tél. : 02 62 92 01 22

**PRENDRE CONTACT
AVEC LE SNASUB**

**3-5, rue de Metz
75010 Paris**

**Tél. : 01 44 79 90 42
ou 01 44 79 90 47**

Fax 01 42 46 63 30

E. mail :
snasub.fsu@ras.eu.org

Site internet
<http://www.snasub.fsu.fr>



Bulletin mensuel du SNASUB
Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques
3-5, rue de Metz 75010 Paris Tél. : 01 44 79 90 42
Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau
Impression : Imprimerie Grenier — 94 250 Gentilly
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D73S



Le 4^e congrès du SNASUB a été l'occasion de réaffirmer ses revendications et la stratégie qu'il entend développer pour les faire aboutir.

Sur les retraites, il exige le maintien du système par répartition, sur la base de 37,5 annuités de cotisation pour bénéficier, dès 60 ans, d'une pension au moins égale à 75 % du dernier salaire brut. Il refuse toute nouvelle étape de décentralisation et exige le maintien dans le cadre du service public d'État de toutes les missions et des personnels qui les assument, afin de préserver la cohérence nationale du système éducatif. En particulier, il s'oppose au projet de transfert des personnels TOS vers les collectivités territoriales.

Il rejette le projet de réforme de l'enseignement supérieur et sa logique libérale, qui aurait pour effet de mettre les universités en concurrence entre elles.

A l'occasion de l'ouverture de discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales, le SNASUB réaffirmera ses positions de congrès :

- dans le cadre de sa fédération, la FSU
- dans le cadre de l'Intersyndicale IATOSS
- dans le cadre des réunions de concertation auxquelles il décide de participer.

Le SNASUB appelle l'ensemble des personnels à organiser des assemblées générales unitaires avec leurs représentants syndicaux pour maintenir la mobilisation et décider de la poursuite de l'action.

**Communiqué du bureau national
du SNASUB
19 juin 2003**

Sommaire

En bref	p. 4
Dossier	pp. 5 à 13
Messagerie électronique, Intranet et droit syndical	p. 14
Congrès du SNASUB	
➤ Contribution de la liste d'action unitaire et revendicative	p. 15
➤ Contribution de la liste Front unique	p. 16
Libérez José Bové	p. 17
Formulaire de prélèvement automatique	p. 18
Lu pour vous	p. 19

**Mai-juin 2003
Ce n'est qu'un
début...
A la rentrée,
on continue !**

pp. 5 à 13

Versailles : succès du SNASUB-FSU à la CAPA des adjoints administratifs

2003	78	91	92	95	Total
Incrits	893	546	475	444	2358
Votants	581	365	315	338	1599
Blancs ou nuls	49	42	41	23	155
Exprimés	532	323	274	315	1444
SNASUB-FSU	261	133	105	111	610
A&I-UNSA	151	135	77	129	492
SPASEEN-FO	120	55	92	75	342

Entre 2000 et 2003, le SNASUB a gagné 216 voix.
Il obtient 3 élus (en AAP1, AAP2 et en adjoint).



Le numéro 21 de "Nouveaux regards", revue de l'Institut de recherche de la FSU, vient de paraître. Il contient un important dossier sur "Le printemps du mouvement social".

du mouvement social".

Vous pouvez exceptionnellement le consulter sous :

www.institut.fsu.fr/nvxregards/21/21_sommaire_printemps.htm

Pour commander ce numéro (6 euros) :

www.institut.fsu.fr/nvxregards/21/21_presentation.htm

Forum social européen Un autre monde est possible

Après la rencontre de Florence en 2002, un deuxième Forum social européen se déroulera du 12 au 15 novembre 2003 à Paris, St Denis, Bobigny et Ivry.

Programme

Axe 1 - Contre la guerre, pour une Europe de la paix et de la justice, de la solidarité, ouverte au monde ;

Axe 2 - Contre le néolibéralisme, contre le patriarcat, pour une Europe des droits, sociale et démocratique ;

Axe 3 - Contre la logique du profit, pour une société de justice sociale, écologiquement soutenable et pour la souveraineté alimentaire ;

Axe 4 - Contre le processus de marchandisation, pour une Europe démocratique de l'information, de la culture et de l'éducation ;

Axe 5 - Contre le racisme, la xénophobie et l'exclusion, pour l'égalité des droits, le dialogue des cultures, pour une Europe accueillante aux migrant(e)s, aux réfugié(e)s, aux demandeurs et demandeuses d'asile.

Site du Forum social européen
www.fse-esf.org

Site du Forum social mondial :
www.forumsocialmundial.org.br

**Après quelques semaines bien remplies, la rédaction de Convergences va maintenant s'accorder quelque repos...
Rendez-vous à la rentrée !**

Colloque européen : La culture technique, un enjeu de société Paris 20 et 21 novembre 2003

L'Institut de recherches de la FSU organise avec un certain nombre d'associations, de chercheurs et de personnalités, un colloque scientifique européen sur la "culture technique, un enjeu de société". Ce colloque se tiendra à Paris les 20 et 21 novembre 2003 en parallèle avec le Salon de l'éducation. Deux tables rondes introduiront et concluront le colloque :

Table ronde n° 1 : la notion de culture technique : problématiques, débats et enjeux.

Table ronde n° 2 : quelle culture technique voulons-nous ?

Quatre thèmes seront débattus en ateliers :

Thème I : Eclairage historique sur les contenus et formes d'éducation et de formation technique ;

Thème II : Vers l'idée de culture technique : émergences et résistances ;

Thème III : Les grands modes de diffusion de la culture technique aujourd'hui : approches comparatives en France et à l'étranger ;

Thème IV : Les enseignants et les médiateurs porteurs de culture technique ?

Un appel à contribution et des documents d'orientation ont été largement diffusés ; tous ces documents et les contributions sont disponibles sur le site :
<http://www.institut.fsu.fr/cult-tech.htm>

Si vous êtes intéressés, adressez-vous à :

Institut de recherches de la FSU
3/5, rue de Metz
75010 Paris

Tél : 01 44 79 90 41

Fax : 01 48 00 08 93

Email : institut.fsu@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.institut.fsu.fr>

Dossier

Mai-juin 2003 Ce n'est qu'un début... A la rentrée, on continue !



Après plusieurs semaines d'actions et de grève, il est permis de penser que le résultat n'est pas à la hauteur de l'investissement ni des espérances de celles et ceux qui se sont aussi fortement mobilisés.

S'agissant des retraites, arc-bouté sur une majorité parlementaire écrasante et aux ordres, à l'abri pour plusieurs années d'échéance électorale majeure, le gouvernement a décidé de faire passer en force son projet.

On peut toujours se demander ce qu'il en serait advenu si la CFDT n'avait pas capitulé en rase campagne dès le début du mouvement, si les autres secteurs de la fonction publique s'étaient autant mobilisés que l'éducation nationale et si les salariés du privé s'étaient eux aussi massivement lancés dans l'action. Le débat reste ouvert. On peut aussi s'interroger sur ce qui a fait que le secteur de l'éducation a été, pour une fois, beaucoup plus mobilisé que les autres.

La raison principale tient sans doute au projet de décentralisation et à la réforme de l'enseignement supérieur. En effet, plus que tout autre service public de l'État, l'éducation nationale est percutée par les projets gouvernementaux en la matière, pour deux raisons essentielles.

La première est purement statistique : sur les 150 000 fonctionnaires que le gouvernement voulait immédiatement transférer aux collectivités territoriales, 110 000 relevaient du seul ministère de l'Éducation nationale. La seconde est liée à un profond attachement au caractère national du système éducatif. L'école publique laïque est perçue comme un élément constitutif de la République, pas seulement par les personnels qui la mettent en œuvre, mais par une majorité de la population. En témoigne le soutien qu'ont apporté au mouvement les parents d'élèves, les étudiants, mais aussi les autres salariés en lutte.

C'est ce qui explique que les seuls reculs, mineurs, que le gouvernement a concédés, portent sur ce dossier. Pour autant, la bataille pour le maintien du caractère national du système éducatif dans toutes ses dimensions, si elle n'est pas définitivement perdue, reste à mener et à gagner.

Enfin, au-delà des résultats et des déceptions qu'ils ont pu générer chez beaucoup, ce long mouvement aura été l'occasion de discuter et d'argumenter avec les collègues, avec d'autres salariés, avec les parents et de tisser des liens intercatégoriels et interprofessionnels porteurs d'espoir pour les luttes à venir (et elles ne vont pas manquer ...).

La réforme des retraites était-elle inéluctable ?

Dans la recherche de la baisse du coût du travail, la baisse des retraites joue un rôle important. C'est d'ailleurs le seul accord que l'on puisse avoir avec les commentateurs que l'on a vu fleurir ces derniers mois.

Si les salariés n'ont pas gagné sur le temps de cotisations, la bataille "d'opinion publique" est perdue par contre par le gouvernement Raffarin. En effet, il y a trois mois les sondages d'opinion donnaient une majorité confortable (plus de 70 %) favorable à l'allongement du temps de travail des fonctionnaires par égalité de traitement avec le privé. Fin mai par contre, plus de 65 % de l'opinion soutenaient l'action gréviste pour défendre les retraites.

Entre temps, 2 mois de grèves et de manifestations qui ont vu des millions de salariés public-privé faire front pour défendre le système de retraite, pour exiger le retrait du plan Fillon (devenu Fillon/Chérèque après la signature de la CFDT le 14 mai). Si le gouvernement Raffarin a perdu la bataille de l'opinion publique, c'est qu'il a évité le débat public, débat escamoté dans la plupart des médias.

Une réforme des retraites est-elle nécessaire ? Pour ceux qui veulent baisser le coût du travail, oui !

Rappelons rapidement les hypothèses du Conseil d'orientation des retraites (et de certains économistes) que l'on retrouve dans la brochure de la FSU : en augmentant le pourcentage de salariés au travail, en considérant une augmentation du produit intérieur brut moyenne de 1,6 % par an, les besoins de financement seraient couverts en 2040 en y consacrant 16 %, voire 17 %

	1960	2000	2040
PIB	370	1500	3000
Part affectée aux retraites	20 (5 %)	180 (12 %)	480 (16 %)
Reste	350	1320	2520

(en équivalents milliards d'euros 2003)
cf. Dossier retraites sur www.fsu.fr

du PIB au lieu de 12 % aujourd'hui. C'est d'ailleurs la même question qui se pose pour la sécurité sociale : ou bien l'activité économique, la hausse de la productivité et de la production sont mises au service des besoins de santé ou bien c'est le développement de la spéculation financière qui prévaut, les marges de profit gagnées sur le produit du travail. Comment ne pas être atterré à ce propos par les déclarations du ministre des finances Francis Mer, le 19 juin, à l'assemblée

nationale lorsqu'il reconnaît que l'hypothèse de croissance de 2,5 % du PIB sur laquelle était bâti le budget 2003 jusque fin novembre 2002 se révèle désormais impossible ? Le gouvernement parle de 1,3 % mais l'INSEE annonce 0,8 % soit une baisse des recettes de plusieurs milliards d'euros d'impôts et la même chose pour la sécurité sociale : un point de PIB en moins (= 15 milliards d'euros), soit 7 milliards de prélèvements obligatoires en moins (impôts et sécurité sociale).

Marseille : capitale du mouvement social

Avec des manifestations regroupant jusqu'à 240 000 participants et un meeting de portée nationale tenu devant le stade Vélodrome, Marseille est au cœur d'un mouvement social inscrit dans la durée, un véritable raz-de-marée populaire et militant.

Tous ensemble !

Dès le mois de mars, des initiatives d'actions locales ont commencé à être reconduites dans les écoles puis les collèges et les lycées. Vers la mi-mars, l'intersyndicale IATOSS des Bouches-du-Rhône s'est constituée. Dans le même temps, des militants syndicaux ont monté une coordination des établissements en lutte (du 1^{er} et du 2nd degré) afin d'unifier les salariés mobilisés localement.

L'intersyndicale éducation quant à elle, construit et maintenu une unité syndicale remarquable du 1^{er} et le 2nd degré qui s'est également développée dans l'enseignement supérieur et la recherche. Enfin, la convergence d'actions de directions syndicales et de militants de la base a conduit à la généralisation de la grève avec un fort caractère interprofessionnel (transports, industries, fonction publique territoriale etc.) : jamais le "tous ensemble" n'a eu plus de sens à Marseille que depuis le printemps 2003.

"Phénomène marseillais" ?

L'ampleur de ce mouvement social a suscité la curiosité des médias. Ils ont évoqué "les états d'âmes du peuple d'ici, toujours rebelle au pouvoir central", "la crise profonde" dont souffre cette ville, soit. Mais la vision caricaturale de Marseille, ville des grandes gueules pleines de pastis, permet opportunément de passer sous silence un bilan syndical très positif, fondé sur l'unité et le militantisme.

Sauf à appeler de ses vœux la récession économique, personne ne peut faire l'impasse sur le vrai débat sur l'avenir de la politique économique du gouvernement. Le gouvernement Raffarin prend de ce point de vue la même orientation que celui de Juppé en son temps : recherche exclusive de la baisse du coût du travail, transfert de charges vers les collectivités locales (voir décentralisation), politique qui engendre une baisse de la consommation qui va se traduire par une baisse de la production donc par licenciements et à terme un ralentissement économique... (l'INSEE vient de noter une baisse de 1,6 % de la consommation des ménages en mai).

Unité et militantisme

Unité syndicale est un important facteur de mobilisation des salariés, un fait. Pour les non-qualifiés, cette unité s'est révélée être un facteur déterminant de l'engagement dans la lutte. Le facteur décisif reste le travail des militants sur le terrain. Il a permis de développer localement la campagne de l'agitation diffusée à grands frais dans tous les salons de masse. A Marseille, ce travail a été très agréable. En peu de temps, sous l'impulsion de militants issus de commissions syndicales très actives, les défilés dignes plutôt silencieux ont pris la place à des manifestations populaires qui ont fait voler en éclats le stéréotype à l'égard du syndicalisme moderne. Entre les manifs, les salariés du public sont à la rencontre des salariés du privé pour les encourager et les encourager, en faisant, ils ont contribué à créer une vraie dynamique professionnelle.

La lutte paie !

Cet élan social est l'œuvre de militants issus en majorité d'une génération (25-40 ans) qu'on prétend molle et sans idéaux. Or, ce sont beaucoup de jeunes salariés très motivés, engagés pleinement dans la lutte pour la défense et le développement d'une société fondée sur la solidarité qu'on a vus dans les rues de Marseille ce printemps. Et cela, c'est un acquis que ni le mépris dont fait preuve le gouvernement, ni la répression syndicale qu'il mène, ne parviendront à entamer. C'est ce dynamisme militant qui caractérise la lutte amorcée ce printemps et qui continuera cet automne. Le SNASUB y a tenu et continuera d'y tenir sa place.

Marseille



L'augmentation constatée depuis janvier des placements sur les livrets A témoigne de l'inquiétude du consommateur épargnant devenu inquiet de l'avenir à la suite des annonces gouvernementales.

Non, les retraites et les pensions civiles ne sont pas sauvées si la politique économique actuelle se poursuit parce qu'elle nous entraîne à la faillite qui ne se confond pas avec la faillite politique du gouvernement.

Oui, les retraites et les pensions seront sauvées si l'appareil de production conserve la hausse de production qu'il connaît depuis 40 ans. En 1997, le bilan économique tiré par l'INSEE (dossier préparatoire à la conférence nationale sur l'emploi) mettait en avant une hausse de 1,5 par an du PIB sur la période 74-96. Qu'en sera-t-il pour les 20 prochaines années ? Comment sera réparti le surplus de production ? C'est ce débat que le gouvernement tente d'éviter. Le projet de loi sur les retraites, par l'instauration des 40 annuités, de la décote pour les années manquantes ne peut se traduire que par une baisse forte des pensions. Comment justifier l'allongement de la durée de cotisations alors que les plans de licenciements montrent comment les salariés du privé sont "privés" de travail à partir de 50-55 ans ?

Oui, les salariés, les fonctionnaires ont raison de s'opposer à cette contre-réforme

Pour la fonction publique les chiffres de la Cour des comptes sont éloquentes : la décote instaurée par la réforme des retraites serait sévère :

Personnels administratifs et de bibliothèque	Pensions moyennes actuelles	moins 20 % annuel	Sur 10 ans de retraite
Catégorie C	14 692 €	3000 €	30 000 €
Catégorie B	19 000 €	3800 €	38 000 €
Catégorie A	24 000 €	4800 €	48 000 €

Les durées de carrières sont effectivement très inégales : on va de la catégorie A du Trésor (37,5 annuités) aux adjoints administratifs (30,7) en passant par les OEA (31,7), les SASU (34,6) ou les APASU (37,3). Les carrières incomplètes frappent particulièrement les femmes de catégorie C. Le système Fillon sanctionne particulièrement les carrières incomplètes.

Le rapport de la Cour des comptes souligne également que le montant des retraites est inégalitaire à l'occasion de la comparaison entre les "unipensionnés" civils et les "pluripensionnés". Il faut relever également l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

		Ensemble des carrières	Carrières complètes	Carrières incomplètes
Unipensionnés civils	Hommes	2058	2202	1806
	Femmes	1625	1842	1245
Pluripensionnés civils	Hommes	1718	1756	1651
	Femmes	1270	1468	924

Décentralisation

Dès les premières annonces gouvernementales, le SNASUB s'est positionné résolument contre toute étape nouvelle de décentralisation au-delà des mesures mises en place par les lois de 1981-82. Il a largement développé son argumentation, tant dans ses publications que dans les instances de la FSU. Il est convaincu d'avoir contribué au bon positionnement officiel actuel de sa fédération.

C'est donc avec satisfaction qu'il a constaté que l'ensemble des personnels du système éducatif, notamment les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, ont placé cette revendication au même niveau que la défense du système de retraite tout au long de leur longue et forte mobilisation de mai et juin. On a même constaté que les enseignants se sont davantage mobilisés sur la durée, dans le cadre d'actions de grève reconductible, que les personnels administratifs qui ont surtout répondu présents sur les "temps forts".

Cette détermination a conduit le gouvernement à improviser depuis le 10 juin des groupes de travail pour discuter de son projet avec les organisations syndicales, ce qui n'était pas envisagé au départ.

Le premier résultat obtenu a été l'abandon du projet de transfert des conseillers d'orientation psychologues, des assistantes sociales et des médecins scolaires aux collectivités territoriales.

Ce bougé concerne le transfert de ces personnels puisque les articles de l'avant-projet de loi de décentralisation (art. 57, 58 et 60) qui évoquaient cette question ont été intégralement retirés du texte qui sera soumis au vote du parlement. Mais qu'en sera-t-il réellement de leurs missions ?

Par contre, il n'en est pas de même pour les personnels TOS et leurs missions, qui

seraient transférés en 2005, et non plus à la rentrée, aux départements pour ceux qui exercent en collège, et aux régions pour ceux qui exercent en lycée (art. 59 de l'avant-projet de loi).

Tout au plus, a été ajoutée à ce projet d'article la phrase suivante qui se veut rassurante :

"Ces personnels sont membres de la communauté éducative et concourent directement aux missions du service public de l'éducation nationale dans les conditions fixées par le code de l'éducation."

Il va sans dire que cette formule d'exorcisme est dénuée de toute portée pratique, sinon pourquoi transférer ces personnels sous l'autorité de la collectivité territoriale ? Puisque la rémunération des personnels TOS serait désormais assurée par les collectivités, il est permis de s'interroger sur la destination des quelque 200 millions d'euros que les familles versaient à l'État au titre de participation à la demi-pension.

...où en est-on ?

Pour le SNASUB, le projet gouvernemental n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'hier parce qu'il "sauve" du transfert 20 000 personnels sur les 110 000 prévus au départ. Pour nous, aucune mission du service public d'éducation ni aucun des personnels qui les assurent n'ont vocation à être transférés à une collectivité autre que l'État. Le SNASUB n'accepte pas ce transfert, et aucun syndicat de la FSU ne doit s'en accommoder. Non pas par solidarité, comme on serait solidaire des

malheureuses victimes (tremblement de terre par exemple, mais parce qu chaque membre de la communauté éducative directement concerné par toute amputation d'un élément quelconque de dite communauté.

Le gouvernement a apporté d'autres amendements à son projet de loi.

En particulier, il propos d'y ajouter un article qui rappelle que "l'éducation est un service public national dont le fonctionnement est assuré par l'État, sous réserve compétences attribuée aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service". Chacun comprendra que la deuxième partie de la phrase minimise singulièrement la portée la première.

Le même article liste les missions qui demeureront assumées par l'État :

la définition du contenu des enseignements, la délivrance des diplômes, le recrutement et la gestion des personnels enseignants et d'encadrement ainsi que des autres personnels relevant de sa responsabilité, la répartition des moyens, la régulation de l'enseignement du système éducatif, le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives. Cette liste se voulant exhaustive, on remarque que les absences laissent un large champ d'intervention aux



activités, notamment en matière de carte scolaire et carte des formations. Quant aux "autres personnels", la formule se la porte ouverte à des futurs abandons possibles.

Les modifications à la fonction première est de faire croire à l'opinion que ce gouvernement est ouvert au dialogue et sait entendre l'expression des personnels. En outre, elles ont à briser les solidarités existant sur l'opposition, compris catégorielle, entre ceux qui seront maintenus et ceux qui seraient transférés.

Malgré ces quelques circonstances destinées à calmer le jeu, Jean-Pierre Raffarin persiste à vouloir encore réduire le pôt sur le revenu en 2004, alors même que le taux de croissance est déjà en baisse. Il est évident que si le gouvernement continue à épuiser les ressources de l'état, celui-ci ne pourra pas en mesure d'assurer ses missions.

Il est pourquoi la bataille pour la préservation du caractère national du service public d'éducation passe nécessairement par celle sur les moyens que l'État est prêt à consacrer. Cette bataille devra être poursuivie et généralisée dès la rentrée 2003.



Bassin de Thionville : Le mouvement social s'organise sur la durée, autour d'une intersyndicale interpro

La section académique du SNASUB a noué des liens avec l'union régionale de Lorraine des syndicats CGT de la fonction publique territoriale dès que le projet gouvernemental de "décentralisation" des missions et personnels IATOSS a été annoncé. Il s'agissait pour nos deux organisations de travailler à l'émergence d'analyses et d'actions convergentes, en vue de créer les conditions propices à l'expression des salariés de nos deux secteurs sur tous les grands dossiers les concernant. Reprise par la coordination académique de la FSU,

cette démarche a permis de multiplier les échanges, les réunions d'information communes (notamment au rectorat), les rencontres de travail des directions régionales FSU et CGT sur les dossiers retraites et services publics, les actions communes (le 22 octobre 2002, à l'occasion

de la discussion de la décentralisation au Conseil régional ; le 5 décembre 2002 à l'occasion de la tenue à Metz des Assises régionales des libertés locales). Quand le mouvement social a pris de l'ampleur, cette coopération s'est renforcée et a pris racine dans certains bassins, tout en s'élargissant à d'autres syndicats.

Dans le bassin de Thionville, à l'initiative de la FSU, s'est constituée le 30 mai 2003 une intersyndicale interprofessionnelle regroupant les syndicats de la CGT (union locale de Thionville, dépôt SNCF, centrale nucléaire de Cattenom, centre hospitalier régional de Bel Air, communaux), de la FSU (SNES, SNUIPP, SNASUB, COPsy du CIO), de l'UNSA, de FO et du G10 (essentiellement SUD rail). L'objectif est, ainsi que l'écrit la presse locale après le succès de la première manifestation organisée à Thionville le 5 juin, que "la rue n'en démontre(e) pas".

Pour cela, l'intersyndicale a programmé son travail jusqu'à la rentrée scolaire prochaine : réunions et AG par secteurs d'activité animées par l'interpro ; diffusion hebdomadaire d'un tract à la population ; "forum des luttes" plusieurs fois par semaine en plein cœur du centre ville de Thionville ; soutien aux actions sectorielles (comme l'action "CIO dans la ville" organisée par les COPsy) ; actions ciblées (opération escargot sur l'autoroute A31 Luxembourg Nancy le 10 juin ; places rebaptisées le 19 juin ; rassemblement le 23 juin, à l'occasion du conseil municipal de Thionville présidé par le député-maire UMP ; présence aux fêtes de la musique, du 14 juillet...) ; projet d'assises publiques en septembre sur le thème des services publics dans le bassin. L'été sera consacré à l'intervention auprès des entreprises publiques et privées qui ne sont pas encore ou peu entrées dans le mouvement (CPAM de Thionville, la Poste, Sollac et Merloni).

C'est par ce difficile travail de terrain que l'Interpro, expression des premiers pas vers un syndicalisme rassemblé, entend créer les conditions d'un mouvement social enraciné, durable, soutenu par la population, pour mettre en échec les projets de régression sociale généralisée de ce gouvernement.

Mobilisation toulousaine : rendez-vous en septembre !

Le mouvement de contestation sociale face à la politique ultra libérale du gouvernement Raffarin a, sur Toulouse, connu une forte mobilisation. Dès la fin mars, certains collègues du primaire, sont entrés en grève reconductible contre la décentralisation et la réforme Fillon. Ce mouvement s'est rapidement étendu au secondaire durant le mois d'avril. Dans les établissements qui ont connu des grèves reconductibles, les taux de

grévistes lors des temps forts étaient plus importants que partout ailleurs. Après les vacances de Pâques, ce sont les établissements du supérieur qui sont entrés dans le mouvement, avec une très forte

Toulouse

mobilisation des personnels IATOS. Au niveau de la ville, un comité de grève a été rapidement constitué, représentant toutes les catégories de personnels, même si les enseignants du primaire étaient largement majoritaires. Les décisions étaient prises en AG centrale réunissant chaque fois de 800 à 1000 personnes.



Ce mouvement s'est caractérisé d'abord par un haut niveau de débat entre les collègues. Les discussions sur la retraite, la décentralisation ou la réforme des universités ont laissé la place à des débats plus larges sur l'AGCS, l'OMC ou des questions liées aux choix de société. La prise de conscience que les réformes entraient dans une logique plus large d'imposer la casse du service public, et une société calquée sur le modèle "tatcherien" a grandement participé à élever le niveau du débat.

Très vite s'est imposée la nécessité de construire un mouvement interprofessionnel ayant comme objectif commun la grève générale. L'élargissement du mouvement (impôts, poste, conseil général...) a permis de créer une coordination interpro. Plusieurs AG réunissant entre 1200 et 1500 personnes ont eu lieu, entraînant une dynamique commune. Des actions interpro ont eu lieu pour porter la revendication de la grève générale et ainsi essayer de peser sur les confédérations : blocage de la ville, investissement du siège de l'UMP ou du MEDEF. Malgré la très forte mobilisation, il n'a pas été possible d'imposer la grève générale ni d'obtenir le retrait des réformes, même si quelques points positifs ne sont pas négligeables. Le niveau de conscience de plus en plus élevé des collègues, leur forte motivation malgré la fatigue et la lassitude liées à deux mois de grève, laissent augurer d'une rentrée extrêmement chaude sur les questions de la décentralisation ou encore de l'assurance maladie.

Action intersyndicale contre propagande gouvernementale

Jeudi 5 juin, les personnels du rectorat de Paris ont vécu une journée surprenante. Comme partout, la mobilisation du 3 juin avait rassemblé nombre de grévistes et de manifestants. Le 4 juin, une manifestation se tient devant le rectorat de Paris. A l'intérieur, les personnels apprennent qu'une réunion est prévue le lendemain dans les locaux avec un cabinet extérieur chargé de "former" des personnels à "l'explication" sur le projet de réforme des retraites.

Le rectorat de Paris a la particularité d'être situé à la fois avenue Gambetta et à la Sorbonne, mais le recteur se trouve à la Sorbonne. L'intersyndicale IATOS du rectorat, avec le SNASUB, décide d'appeler à un rassemblement devant le rectorat le lendemain.

Paris

Le 5 juin : surprise, la direction du rectorat a décidé de fermer les grilles, interdisant sans explication l'entrée aux personnels. En fait, la direction du rectorat et notamment son secrétaire général craignent une occupation des locaux ! Commence alors une négociation où les personnels et leurs représentants syndicaux obtiennent, en appelant le recteur, d'être reçus par le secrétaire général pour apprendre que la présence du cabinet extérieur est annulée ! L'utilisation des moyens de l'administration pour développer une propagande gouvernementale alors que le gouvernement est en train de perdre dans l'opinion publique est absolument condamnable. Les personnels du rectorat de Paris ont fourni la seule réponse possible : refuser de laisser constituer des équipes de fonctionnaires spécialistes de la propagande gouvernementale. L'actualité de la loi sur les retraites peut légitimement faire craindre que ces tentatives ne soient pas terminées et qu'à la rentrée se répètent de telles opérations. Sachons donner les réponses nécessaires à de tels comportements.

Autonomie ou modernisation... Même réforme, même combat !

Après avoir annoncé le report du projet de loi relatif à l'autonomie des universités, le nouveau projet a été transmis aux membres du CNESER*. Pour en imposer, le projet change de titre et devient "de modernisation universitaire". C'est classique, on justifie les mauvais coups au nom de la "modernisation", les opposants étant des "ringards corporatistes".

Sur le fond, on nous propose le même menu, parfois pire. Certains aménagements s'adressent essentiellement aux présidents d'université. Ce projet de loi ne peut être analysé indépendamment d'autres textes en cours ou déjà mis en oeuvre, comme la LOLF avec le budget global, la loi de valorisation de la recherche et la mise en place de services administratifs, industriels et commerciaux (SAIC), la réforme des diplômes (3,5,8) qui sépare recherche et professionnel... Il met en application une politique globale d'attaques contre le service public d'enseignement supérieur, de recherche et de culture où formations, recherche et même étudiants ne sont plus considérés que comme des marchandises qui doivent répondre aux besoins des entreprises et non aux besoins de la société.

Quelques éléments pour la réflexion

➤ Conventions avec les collectivités territoriales : même si la rédaction est "adoucie" dans la forme (il ne s'agit plus d'un mandat impératif), le fait de ne plus préciser les axes pour lesquels des conventions peuvent être passées ne limite pas les risques de dérapages. Dès lors que les décisions sont soumises aux impératifs économiques et de concurrence, le choix risque d'être fort limité.

➤ En contrepartie de la soi-disant autonomie : le contrat d'objectifs soumis à résultats. Les établissements doivent se doter de procédures internes d'évaluation, auxquelles sont associés les étudiants (sous quelle forme ?). Le renouvellement du contrat pluriannuel passé entre l'État et un "établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel" est obligatoirement précédé d'une évaluation des résultats de l'établissement et de la réalisation des engagements précédents par le CNE des EPCSCP*, en liaison avec le CNE* de la recherche et l'IGA* de l'Éducation nationale et de la recherche.

➤ Le conseil d'orientation stratégique : un outil de poids pour les pouvoirs économiques et politiques !

Il donne son avis sur la politique générale de l'établissement, et il est composé de personnalités extérieures "représentant notamment les collectivités territoriales, le monde économique et social et les intérêts scientifiques". Le projet de loi prévoit de fixer les conditions de désignation de ces personnalités par décret.



➤ Mandat du président d'université : si la possibilité de 2 mandats successifs a été retirée, c'est pour... allonger le mandat à 6 ans !

➤ S'il est précisé que licence, master et doctorat sont "conférés par des diplômes nationaux", demeure le problème de l'égalité des diplômes quel que soit l'établissement qui les délivre par le biais d'un cadrage national du contenu des diplômes.

➤ Budget global et "fongibilité asymétrique" : c'est un véritable danger pour les personnels. Les établissements pourront réduire les dépenses de personnel

au profit du fonctionnement alors que la LOLF interdit l'inverse. Dans un texte adopté le 19 juin 2003, les présidents d'université confirment leur volonté de gérer l'embauche et la carrière des personnels. S'ils ne souhaitent pas que les personnels soient décentralisés au niveau des collectivités territoriales, c'est pour

gérer globalement tous les moyens au niveau des établissements.

Sous un habillage différent, on nous ressort la même politique combattue ce printemps. La lutte n'est donc pas terminée.

*Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

*Comité national d'évaluation de la recherche

*Inspection générale de l'administration

"nous ne voulons pas être la génération qui a tout laissé dévaster"

Le mouvement à l'université du Havre (débuté le 24 mars) a été lancé dans la foulée de celui des personnels du 1^{er} et du second degré (18 Mars). Le colloque de la CPU nous a mobilisé sur le volet enseignement supérieur de la décentralisation. Dès le 3 avril, la grève reconductible a été votée, suspendue pendant les vacances de Pâques, revotée le 6 mai et à nouveau suspendue le soir du 19 Juin.

Les collègues se sont rapidement mobilisés sur le rôle de notre président à la CPU ainsi que sur la disparition programmée des catégories C (audit, rebapage, suppression de postes occupés). Les IATOS étaient très présents dans les actions (manifs, AG, CNESER, occupations, chaînage, ...). Y revendiquant leur identité au sein de l'université, ils ont su mettre en place une réelle dynamique de mobilisation/action.

L'unité totale de l'intersyndicale IATOS (A&I, SGEN-CFDT, SNASUB, SNPTES) pendant plus de deux mois a permis de mettre de côté nos différents et de faire entendre la voix des personnels dans les AG et les médias. Le bilan (au niveau local, pas au niveau des revendications !) paraît largement positif car :

- de nombreuses discussions ont eu lieu entre IATOS (notamment sur le service minimum) qui ont permis aux collègues de s'exprimer publiquement.

- plus de 230 TOS de la région sont venus à l'université à notre invitation pour une information syndicale. Le fonctionnement en intersyndicale a soudé et renforcé la représentativité des personnels IATOS. Pour faire entendre les revendications spécifiques des personnels, nous avons opté pour l'organisation d'AG et d'une banderole IATOS.

Le Havre



Sur les revendications : même si la fatigue et l'approche des vacances ont joué, la mobilisation des collègues est restée importante, une AG est déjà programmée pour septembre.

Que ce soit pour le service public, les retraites, la protection sociale, le droit de grève (service minimum), "nous ne voulons pas être la génération qui a tout laissé dévaster".

2 mois et demi de grève reconductible, la majorité des établissements paralysés, 15 manifs de 10 à 25 000 personnes avec brèves occupations pacifiques brutalement réprimées par le GIPN (sous-préfecture de St Pierre, aéroport, autoroute, CCI, rectorat, université, IUFM). Rectorat et Campus sud fermés plus d'un mois, BU maintes fois close, report des examens universitaires (sciences et STAPS) et de plusieurs BTS, rejet des réformes universitaires au CA,...

Le refus de la décentralisation, parti des TOS, autres collègues transférés et PLP, s'est vite répandu : nul n'est prophète en son pays, plus de proximité, en créole, ne rime pas toujours avec plus d'équité !

Les reculs du gouvernement (report des réformes IUFM, université, décentralisation) ne touchent que 6 % des collègues menacés. 94 %, les TOS, restent au bord du chemin ; l'amertume est grande, peut-être plus encore que pour les retraites.

Le mouvement gagne peu à peu toute la fonction publique (même police et gendarmerie, grâce aux épouses), mais le privé, malgré de nettes convergences, suit difficilement.

Bilan

- Union syndicale (dans le Sup, ce n'était pas du luxe !)
- Solidarité croissante IATOS-enseignants (AG, manif, distributions de tracts communes)
- Prise de conscience des collègues mobilisés (cohérence des projets de société ultralibérale de ce gouvernement, en train de réinventer la lutte des classes !)
- Les étudiants

commencent à se poser des questions et à se mobiliser

- Population scandalisée par la réponse du pouvoir (mépris et répression)
- Conviction de plus en plus partagée que salariés du privé et fonctionnaires sont sur la même galère (avenir socio-économique de l'île)
- Défiance croissante des élus à tous niveaux : "on est pas au courant, où sont les textes ? On n'est pas demandeur, mais si l'on nous donne, faudra bien prendre"...

C'est pas fini ! Continuons le combat !

C'est pas fini Continuons le combat !

La Réunion



Campagne unitaire d'adresse aux députés et sénateurs pour une autre réforme des retraites



Le gouvernement a soumis au Parlement le projet de loi sur les retraites sans avoir engagé de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Celles-ci pourtant, dès le début de l'année, avaient fait connaître leurs propositions pour une réforme de progrès social. C'est un déni de démocratie.

Le projet du gouvernement fait supporter la quasi totalité des efforts aux salariés par une



baisse considérable des niveaux de pension et l'allongement de la durée de cotisation. Il a fait le choix d'écarter toute recherche significative d'autres financements et d'ouvrir la voie à la capitalisation.

Une autre réforme doit être négociée.

Elle doit garantir le droit effectif à la retraite à taux plein à 60 ans (taux de remplacement : 75 % minimum et pas en dessous de 100% du SMIC) ;

reconnaître le droit au départ anticipé pour les salariés exerçant des travaux pénibles ou ayant connu des carrières longues ; intégrer les périodes d'études, d'apprentissage et de recherche de premier emploi.

L'avenir des retraites engage des choix de société. Il ne doit pas se décider dans le calendrier étriqué retenu par le gouvernement.



A travers de nombreuses luttes, les salariés expriment leurs exigences. Elles doivent être entendues et respectées.

Rouvrir de véritables négociations, avec le soutien de l'opinion publique, c'est le sens de cette adresse à la représentation nationale, aux députés et sénateurs, lancée par les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, UNSA

Signez la pétition sur le site de la FSU : www.fsu.fr



Culture : pour une rentrée sociale tout feu, tout flamme !

Regroupant l'ensemble des organisations syndicales : CFTD (oppositionnelle), CFTC, CGT, FO, FSU, SUD, UNSA, l'intersyndicale nationale Culture a joué un rôle essentiel dans le caractère unitaire de la mobilisation dans le secteur.

Décentralisation, autonomisation des établissements, réforme des retraites, du régime d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle, casse de l'archéologie préventive, coupes sombres dans les budgets, suppressions d'emplois : les personnels de la culture avaient d'excellentes raisons de manifester leur colère, même si les modes d'action et le niveau d'engagement ont été divers.

Les archéologues, repérables dans les manifestations par la présence dans leur cortège d'un irréductible gaulois porté sur un bouclier, n'ont pas hésité à plonger tout nus dans la Seine pour manifester leur hostilité au projet de loi sur l'archéologie préventive. A Orsay, les grévistes ont organisé une opération "caisses gratuites". Mais à Beaubourg, la direction a préféré fermer l'établissement plutôt que de laisser l'accès gratuit aux collections... A la BNF, elle n'a pas hésité à envoyer la police pour déloger les grévistes qui occupaient la cour d'honneur de Richelieu.

Certains établissements (Bibliothèque nationale de France, musée Picasso, archives, ...) ont été en grève reconductible pendant plusieurs semaines. La BNF pendant 39 jours ! D'autres se sont essentiellement mobilisés sur les temps forts qui se sont traduits par des fermetures de monuments, de musées, de bibliothèques (BPI), de directions régionales des affaires culturelles...

Aujourd'hui, "l'intersyndicale culture considère toujours que seule la mobilisation unitaire, déterminée et massive peut contraindre le gouvernement à reculer sur ses projets régressifs et donne rendez-vous aux personnels du public comme du privé" pour "une rentrée sociale tout feu, tout flamme" !

Messagerie électronique, intranet et droit syndical

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) rendent nécessaire une actualisation des modes d'exercice des libertés individuelles et collectives sur le lieu de travail.

Les pratiques varient d'un ministère à l'autre, d'un service à l'autre. Au niveau interministériel, des "recommandations" pour l'utilisation des TIC par les organisations syndicales dans les fonctions publiques ont été prises en juin 2001.

A défaut de réglementation ministérielle, il faut se battre pour obtenir, à partir des dispositions les plus favorables en vigueur et des "recommandations interministérielles", qui comportent un certain nombre d'ouvertures, les facilités nécessaires à l'accès des collègues à l'information d'origine syndicale. Il n'est pas inutile de se référer aux acquis syndicaux en matière de diffusion.

La messagerie électronique

Les limitations mises par l'employeur à l'usage des emails professionnels doivent se concilier avec le respect de la vie privée et notamment le secret des correspondances. Le fait pour la hiérarchie d'avoir interdit l'usage de la messagerie à des fins personnelles ne l'autorise pas à prendre connaissance de son contenu. C'est plutôt le rôle de l'administrateur de réseau, dont le code de déontologie reste à définir.

Les "recommandations" préconisent l'engagement de l'administration à respecter la confidentialité des messages en provenance ou à destination des boîtes aux lettres syndicales.

Est également prévue l'ouverture de BAL aux coordonnées des syndicats sur des postes syndicaux, professionnels ou extérieurs.

Les fichiers

La constitution de fichiers nominatifs est limitée par l'exigence de respect de la vie privée. Toutefois, l'administration doit communiquer aux syndicats qui le demandent les listes des agents.

"Les boîtes peuvent éventuellement servir pour des envois à l'ensemble des agents d'un service. Cependant, l'information syndicale à caractère général a vocation à être portée à la connaissance des agents prioritairement par le biais des sites sur l'intranet."

La messagerie électronique n'est qu'un passage d'un support papier à un support dématérialisé.

Les adresses électroniques des agents constituent un prolongement de leur adresse administrative, qui est communicable à des tiers. Le principe de diffusion générale au-delà des



adhérents et sympathisants, notamment des tracts, doit être reconnu et garanti. Des dispositions inverses constitueraient un recul des libertés collectives. Un agent doit pouvoir ne pas recevoir des messages qu'il ne souhaite pas. De même qu'il peut ne pas prendre un tract "papier" qu'on lui propose. Plutôt qu'une autorisation préalable - formule qui a la préférence de l'administration mais constituerait un recul du droit syndical -, il faut que chacun puisse refuser les messages de certains émetteurs.

Intranet et forums

Les "recommandations interministérielles" prévoient l'attribution aux syndicats d'espaces sur l'intranet, permettant à tout agent raccordé de disposer des informations syndicales.

Par ailleurs, "il sera ouvert la possibilité de forums de discussion, modérés par les organisations syndicales, au sein des sites dont elles disposent sur l'intranet, sous leur seule responsabilité éditoriale et technique."

L'administration s'engage alors à respecter la confidentialité et l'identité des auteurs des messages. D'autre part, les "recommandations" prévoient la mise à disposition de matériel informatique et la prise en charge de la formation des membres des syndicats.

Des droits à établir solidement

Le droit à l'usage des NTIC pour diffusion syndicale doit entrer partout dans la pratique et les textes, comme l'ont été le droit à reprographie, à local équipé de téléphone, à diffusion de documents pendant les heures de service, etc. La rencontre des nouvelles technologies de l'information et de l'activité syndicale conduit à la mise en place de dispositions spécifiques. Dans le respect de l'obligation de réserve (atténuée pour les syndicalistes) nous devons travailler à leur mise en place, à partir du rapport de forces existant.

Pour asseoir nos revendications sur le "mieux-disant", il est souhaitable que chaque militant nous indique la situation dans son service.

Pierre Boyer

Liste d'action unitaire et revendicative

Un congrès de lutte et d'espoir

Le 4^e congrès du SNASUB s'est déroulé dans un contexte très particulier dû à la politique de régression sociale généralisée voulue par le MEDEF et mise en œuvre par le gouvernement Raffarin. C'est donc avec un certain nombre de congressistes absents en raison des luttes en cours et de la grève des transports que s'est ouvert le congrès. Une suspension des travaux le 3 juin au matin pour participer à la manifestation de Perpignan a contraint à bouleverser quelque peu le déroulement prévu.

Si bien entendu, le congrès a travaillé à actualiser et renforcer ses orientations revendicatives, il s'est aussi clairement positionné par rapport aux enjeux du moment.

C'est ainsi que le congrès a estimé que les reculs et reports de calendrier annoncés par le gouvernement sur l'autonomie des universités et la décentralisation ne suffisaient pas. Il s'est prononcé pour une généralisation des luttes et a estimé que la grève générale constituait la meilleure réponse, sinon la seule, pour faire reculer le gouvernement sur ses projets. Cette position a aussitôt été communiquée à notre fédération et à nos partenaires syndicaux. La division syndicale initiée par le positionnement de la CFDT n'a pas permis d'en créer les conditions et les appels à la grève générale lancés par certaines organisations n'ont pas été repris par les salariés, y compris par les adhérents de ceux qui y appelaient.

Dans ce contexte difficile, qui a donné lieu à des débats passionnés mais toujours respectueux de notre diversité, le congrès a travaillé à

enrichir nos plates-formes revendicatives dans tous les domaines. Pour ce faire, le SNASUB a pu s'appuyer sur la volonté, réaffirmée par la majorité de nos adhérents et de nos militants, rassemblés sur une liste de large union, de travailler avec sérieux et esprit de responsabilité. Sur les retraites, nous avons rappelé nos revendications pour le maintien du système par répartition, de droit à une retraite à taux plein à 60 ans après 37,5 années de cotisations sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois. Nous avons réaffirmé notre opposition résolue aux projets d'autonomie des universités, de décentralisation de l'éducation nationale et de transfert des personnels. Nous avons demandé le retrait de tous ces projets. Nous avons également travaillé sur les conditions d'exercice de nos métiers, sur nos revendications de salariés, les déroulements de carrière, les salaires, les droits et garanties statutaires, sur le fonctionnement de notre organisation syndicale, la recherche de l'unité syndicale avec les autres syndicats de personnels IATOSS, dans la FSU et en dehors.

Le n° 86 de "Convergences" a rendu publics tous les textes et motions adoptés par le congrès à une large majorité. Vous y trouverez également le compte rendu des diverses commissions qui se sont réunies. Sur un certain nombre de sujets, le congrès a constaté que la complexité des questions abordées, les évolutions statutaires, les changements qui affectent quotidiennement les conditions de vie et de travail des personnels, qui structurent la société et bouleversent les équilibres mondiaux, ne peuvent se résoudre à



coups de simples slogans. Le congrès a donc mandaté les instances élues du SNASUB afin de poursuivre, au-delà du temps du congrès, un travail de réflexion et d'analyse en profondeur sur toutes ces questions. Ce travail doit concerner tous nos adhérents et nos militants, à tous les niveaux de notre syndicat.

Le congrès a aussi été l'occasion de confirmer des équipes militantes, d'investir de nouveaux camarades dans de nouvelles responsabilités, de permettre un passage de témoins entre anciens et plus jeunes. C'est donc un congrès porteur d'espoir qui a préparé les conditions d'un renforcement de notre syndicat. Dès la rentrée, nous aurons tous ensemble la responsabilité de relancer la mobilisation pour s'opposer aux projets et mesures du gouvernement. Nous aurons aussi à mener la bataille des élections professionnelles afin de faire prévaloir notre conception d'un syndicalisme de lutte.

La nouvelle direction nationale élue, forte de ces travaux et de cette unité renforcée, pourra pendant les trois ans qui viennent, défendre le service public auquel nous sommes profondément attachés en même temps que les intérêts et les revendications des personnels que nous représentons.

**Membres du Bureau national
de la Liste d'action unitaire
et revendicative**



grève générale pouvait faire reculer le gouvernement, la direction de la FSU a opposé à cet appel l'invitation faite à chaque établissement de "reconduire la grève". Mais la base

n'avait pas à donner son avis quand au même moment les dirigeants acceptaient de discuter des projets dont les personnels exigeaient le retrait préalable ! La direction de la FSU a substitué à cette exigence la demande de "nouvelles négociations" qui ne pouvaient porter que sur la mise en œuvre des dits projets. Le 10 juin, Gérard Aschieri a parlé d'avancées alors que Raffarin annonçait que 90000 TOS seraient bien chassés de la fonction publique d'État et qu'il ne reculait en rien sur les autres dossiers !

Le courant Front unique, dès le bureau national de la FSU du 23 avril jusqu'à celui du 26 mai et enfin lors du congrès du SNASUB a combattu seul au sein des instances pour que la FSU, le SNASUB à son niveau, appellent à la grève générale. Les dirigeants de la FSU et du SNASUB se sont dressés contre cette aspiration. Lors du congrès, ceux du SNASUB ont aussi repoussé l'exigence d'un appel des syndicats à une manifestation centrale en direction de l'Assemblée à l'ouverture du débat sur le projet Fillon.

Pendant des semaines, les personnels de l'Éducation ont combattu avec une force inégalée depuis 35 ans pour imposer le retrait pur et simple du projet de loi Fillon, des projets de loi sur la décentralisation et sur l'autonomie des universités.

Dans des centaines d'AG, par milliers dans les manifestations, les travailleurs ont exigé des dirigeants CGT, FSU, FO et UNSA : appelez et organisez la grève générale ! Le 10 juin, ils ont tenté de se diriger vers l'Assemblée pour interdire à la majorité UMP de voter la loi Fillon.

Les collègues, les syndiqués en ont fait l'expérience : la direction de la FSU, soutenue par celle du SNASUB, a refusé obstinément de faire ce qui ne dépendait que d'elle : appeler et organiser la grève générale de l'Éducation, en appeler à toutes les fédérations de fonctionnaires comme moyen de réaliser la grève générale de toute la classe ouvrière.

Bien qu'elle ait reconnu, comme FO ou le congrès du SNASUB, que seule la

Liste Front unique

Pour une direction du SNASUB et de la FSU au service des syndiqués, contre les "réformes destructrices" du gouvernement Chirac-Raffarin !

Bien qu'il soit en passe de l'emporter sur le dossier des retraites, le gouvernement veut prévenir de nouvelles mobilisations. C'est pourquoi il a encore impérativement besoin de l'accord des directions syndicales pour poursuivre les "concertations" sur ses "réformes".

Aussi, il n'est pas acceptable que les dirigeants de la FSU, ceux du SNASUB, contre le mandat de notre congrès, continuent à participer à ces "concertations" qui visent à les associer à la mise en œuvre de la loi Fillon et de la loi sur la décentralisation.

Ainsi, depuis le 17 juin, en présence de toutes les fédérations et d'un représentant SNASUB, des négociations sont entamées sur la fin de carrière des personnels de l'Éducation afin de répondre aux conséquences néfastes de la future loi Fillon ! De même, le 20 juin, la direction de la FSU a participé au 1^{er} groupe de travail sur la décentralisation et les transferts ! A juste titre, avec l'Intersyndicale IATOSS, les responsables du SNASUB ont demandé à la direction de la FSU de ne pas se rendre à cette réunion du 20. Comment comprendre dès lors que les mêmes dirigeants aient voté contre

la motion présentée par Front unique au BN du 19 juin mandant la FSU pour qu'elle quitte immédiatement ces discussions et se prononce dès maintenant contre celles souhaitées par Chirac sur la "réforme" de la sécurité sociale ?

"La FSU, sa direction nationale à notre service" : voilà ce que veulent tous les syndiqués qui ont constaté au cours de cette mobilisation l'immense écart entre leurs exigences et l'orientation des dirigeants syndicaux !

Le courant Front unique entend se mettre au service de cette exigence : à bas la loi Fillon ! Retrait des projets de loi de décentralisation et d'autonomie des universités ! Que la FSU quitte les groupes de travail de mise en place des plans gouvernementaux !

Dans le cadre du prochain congrès de la FSU dont les listes doivent être déposées avant le 15 septembre, nous remercions les collègues qui, sans partager la totalité de nos positions, voudront bien se porter candidats sur la liste Front unique pour permettre à notre courant d'être représenté.

**Les élus Front unique
à la CAN
Eric Panthou,
Etienne Valy**

Incarcération du porte-parole de la Confédération paysanne

(communiqué du 22 juin 2003)

Depuis ce matin, José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, est incarcéré.

Alors qu'il avait annoncé être à la disposition de la justice sur sa ferme au Larzac, les forces de l'ordre ont procédé à une véritable opération commando pour l'interpeller, un dimanche matin, à l'heure du laitier.

Ce militant syndical a-t-il commis des actes graves ? Avec d'autres paysans et citoyens, il a eu l'audace de conduire des actions syndicales pour sensibiliser l'opinion publique sur les risques OGM dans l'agriculture et l'alimentation, une technologie refusée par plus de 70 % des consommateurs français et européens pour les risques écologiques et sur la santé. La condamnation à 10 mois de prison ferme dont a fait l'objet José Bové a suscité, à juste titre, une très large réprobation en France et dans le monde, puisque des centaines de milliers de gens ont réclamé la grâce présidentielle en sa faveur ; initiatives auxquelles s'ajoutent de nombreuses prises de position publiques de la part de responsables syndicaux et politiques, d'artistes, de scientifiques, d'intellectuels, sans oublier 850 maires ruraux dont une délégation se présentera jeudi 26 juin devant le Palais de l'Elisée à Paris.

Les conditions révoltantes de l'interpellation de José Bové ajoutent à ce vaste sentiment d'injustice.

Le gouvernement Raffarin dévoile une fois de plus son vrai visage et révèle à nouveau qu'il choisit de défendre le monde de l'argent et des affaires au détriment du bien commun et des libertés syndicales.

**Libérez
José
Bové**

Le président de la République est désormais placé devant un choix entre les actes de son gouvernement et les propos publics qu'il a tenus récemment. Par exemple, au récent Sommet du G8 où il a déclaré que *"la liberté d'expression et de manifestation est un droit en démocratie"*. Ou encore, au récent rassemblement mondial des jeunes agriculteurs où, à propos des OGM, il a clairement invoqué le principe de précaution et dénoncé les risques de dépendance pour les paysans du monde. La Confédération paysanne, ainsi que les organisations paysannes membres de Via Campesina, appellent chacune et chacun à exprimer, par tout moyen non violent de son choix, sa profonde réprobation contre l'incarcération de José Bové, porte parole de la Confédération paysanne.

Confédération paysanne

A propos de l'incarcération de José Bové

L'incarcération de José Bové et les conditions dans lesquelles elle est intervenue sont inadmissibles. Cette opération relève d'un véritable climat de répression du mouvement social et de ses militants au moment même où le gouvernement parle *"d'apaisement social"*.

La FSU a, comme beaucoup d'autres organisations, demandé au président de la République la grâce de José Bové.

Elle s'adresse de nouveau à lui pour qu'une telle décision intervienne au plus vite. Elle exprime tout son soutien à José Bové et à la Confédération paysanne et examinera tous les moyens de manifester dans l'unité ce soutien et son exigence de libération de José Bové.

Fédération syndicale unitaire

Ecrivez au président de la République

Depuis le 19 novembre 2002, des centaines de milliers de personnes ont écrit au président pour lui demander la grâce de José Bové. Si comme eux, vous êtes toujours sans réponse, vous pouvez lui envoyer un nouveau message. Formulaire en ligne sur le site de la confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr

Larzac 2003 OMC, ça suffit !

La Confédération paysanne et de nombreuses organisations syndicales et sociales ont décidé de participer à un vaste rassemblement revendicatif et festif pour contrer l'OMC.



Il se tiendra les 8 - 9 - 10 août au plateau du Larzac. Pour plus d'info : www.larzac2003.org

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le paiement de votre cotisation, vous avez la possibilité d'opter pour un

paiement fractionné par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.

Le paiement peut être fractionné en 5 versements mensuels.
Par exemple :
pour un indice de rémunération de 335, le montant de la cotisation est de $335 \times 0,27 = 90,45 \text{ €}$ soit 5 prélèvements

de 18,09 €. pour un indice de rémunération de 460, le montant de la cotisation est de $460 \times 0,29 = 133,4 \text{ €}$ soit 5 prélèvements de 26,68 €. Afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité, vous

voudrez bien remplir l'imprimé ci-dessous et le retourner à
SNASUB-FSU
3/5, rue de Metz
75010 PARIS
accompagné de votre bulletin d'adhésion et d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

N° EMETTEUR NATIONAL

430045

N° EMETTEUR INTERNE

ORGANISME CREANCIER :

SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

ACADEMIE

NOM - PRÉNOM :

INDICE + NBI

QUOTITÉ DE TRAVAIL

%

MONTANT DE LA COTISATION

€

(voir bulletin d'adhésion)

MONTANT DE LA MENSUALITÉ
(cotisation / 5)

€

DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS

05 2003

Date

Signature

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE		
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom.....		
Adresse.....		
CODE POSTAL :	Ville :	

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....

Date

Signature

Important

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)

ORGANISME CREANCIER

SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom

Adresse.....

.....

CODE POSTAL : VILLE:



lu pour vous

Arrêté du 7 avril 2003 autorisant pour l'année 2003 l'ouverture d'un **examen professionnel réservé d'accès au corps d'adjoints administratifs d'administration centrale du MEN** (JO du 18 avril 2003).

Arrêté du 7 avril 2003 fixant au titre de l'année 2003 le **contingent d'emplois (34) offerts au recrutement d'AASU** (JO du 23 avril 2003).

Arrêté du 7 avril 2003 autorisant l'ouverture d'un **concours externe commun interministériel pour le recrutement de SAAC** (JO du 19 avril 2003).

Arrêté du 7 avril 2003 autorisant pour l'année 2003 l'ouverture d'un **concours réservé de recrutement d'AASU** (JO du 23 avril 2003).

Arrêté du 29 avril 2003 portant **création de l'Ecole supérieure de l'éducation**

nationale (JO du 2 mai 2003).

Arrêté du 29 avril 2003 fixant au titre de l'année 2003 le **contingent de postes (50) offerts au recrutement d'AASU** (résorption de l'emploi précaire) (JO du 3 mai 2003).

Arrêté du 29 avril 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un **concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes** (JO du 6 mai 2003).

Note de service n° 2003-080 du 9 mai 2003 relative aux **modalités d'organisation des examens professionnels d'intégration en catégorie A et B** (BOEN n° 20 du 15 mai 2003).

Arrêtés du 9 mai 2003 **répartissant entre les**

académies les postes offerts aux concours réservés de SASU et d'adjoints administratifs des services déconcentrés (année 2003) (BOEN n° 20 du 15 mai 2003).

Arrêté du 15 mai 2003 fixant au titre de l'année 2003 le **nombre d'emplois offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires (externe : 36 ; interne : 16)** (JO du 21 mai 2003).

Arrêté du 15 mai 2003 modifiant l'arrêté du 20 mars 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture de **concours réservés pour le recrutement de SASU** (JO du 21 mai 2003).

Arrêtés du 16 mai et du 2 juin 2003 autorisant au titre de l'année 2004 l'ouverture de **l'examen professionnel pour l'accès au grade d'APASU de 2e classe** (JO du 29 mai et du 18 juin 2003).

Calendrier prévisionnel des recrutements pour 2003-2004 (Etat, armées, ville de Paris et Communautés européennes) (JO du 18 mai 2003).

Arrêté du 19 mai 2003 portant **ouverture en 2003 de concours d'accès aux instituts régionaux d'administration** (JO du 27 mai 2003).

Arrêté du 21 mai 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un **concours réservé pour le recrutement de chargés d'études documentaires** (JO du 28 mai 2003).

Note de service n° 2003-087 du 22 mai 2003 établissant le **calendrier prévisionnel des examens et concours des personnels ATOS - année 2003-2004** (BOEN n° 22 du 29 mai 2003).

Arrêtés du 26 mai 2003 autorisant au titre de l'année 2004 l'ouverture de **concours pour le recrutement d'AASU et de CASU** (JO du 31 mai 2003).

Arrêté du 26 mai 2003 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les **montants moyens annuels de l'IFTS des services déconcentrés** (JO du 11 juin 2003).

Arrêté du 11 juin 2003 et circulaire n° 2003-096 du même jour relatifs aux **élections à la CAPN des assistants des bibliothèques** (BOEN n° 25 du 19 juin 2003).

Décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à **l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat** (JO du 21 juin 2003).

Donnez-vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2003-2004

Académie

Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts: Administration scolaire et universitaire Bibliothèques Recherche et Formation

Documentation Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans: Education nationale Culture Jeunesse et Sports Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel..... Tél. travail..... Fax.....

E. mail

Cotisation 2003-2004: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré: 0,25 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,27 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,29 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis — CPA : 80 %

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant

Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au trésorier académique (adresses p. 2) ou au Trésorier national: **Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris**. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (voir page 18)

Découvrez pourquoi votre prochain PC doit être un Mac.

Désormais ce que vous faites sur votre PC peut être fait sur un Mac. Et il y a des centaines de choses passionnantes à faire sur un Mac que vous ne pourrez jamais faire sur votre PC.



Paris Expo,
Porte de Versailles,
Hall 4

16-20 sept. 2003

Inscrivez-vous : www.apple-expo.com

© 2003 Apple Computer, Inc. Tous droits réservés.

Apple | expo

PARIS, FRANCE

2003